Bordereau attestant l'exactitude des informations - PAU - 6403 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 14/11/2024 - 9726 - 2022 B 01059 - 920 592 441 - ABCIS XIII

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2024

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS XIII — 4 Rue Serviez — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 64000 PAU

SIRET : 9 2 0 5 9 2 4 4 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 15

Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	410 094	062	410 094	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	34 955	066	34 955	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	9 785	074	9 785	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	201 559	086	201 559	
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**656 393**	098	**656 393**	
	Total général (I + II)		110	**656 393**	112	**656 393**	

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**(24 860)**	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**(23 860)**	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	655 900	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	20 164	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	978	
	Comptes courants d'associés	173	3 212	
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**680 253**	
	Total général (I + II + III)	180	**656 393**	

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS ABCIS XIII

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31122023 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210	
	Production vendue biens		215	214	
	Production vendue services *		217	218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	410 094
	Variation de stock (marchandises) *			236	(410 094)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	9 098
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	545	244	545
	Rémunérations du personnel *			250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges: dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	Autres charges: dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	**9 643**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	**(9 643)**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	15 217
	Charges exceptionnelles: Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300	
	Charges exceptionnelles: Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	**(24 860)**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	314 **24 860**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer 344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127	
	dont divers*: Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641
	dont divers*: Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647
	dont divers*: Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990
					342 / 350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 352	354 **24 860**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2 370	372 **24 860**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

ABCIS XIII
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue Serviez
64000 PAU
920 592 441 RCS PAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS VINGT-TROIS (24 860,23 €) de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -24 860,23 euros

Au compte « report à nouveau » -24 860,23 euros
S'élevant ainsi à -24 860,23 euros

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société ou à la continuation de l'activité, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME

Le Président
Jean-Luc ABERT

